

DEMANDE DE RÉSERVATION SALLE MAISON DES ASSOCIATIONS

Sous réserve de disponibilité

À remettre au secrétariat de la Mairie dûment complétée et signée

DÉNOMINATION (Association) ou/et NOM/PRÉNOM.....

ADRESSE.....

TÉLMAIL.....

TYPE MANIFESTATION.....

TARIF DE LA GRANDE SALLE

☐ ASSEMBLÉE-GÉNÉRALE (Syndic. . .) 150€ TTC la journée / 75€ TTC la demi-journée (jusqu'à 4h)

☐ ACTIVITÉ PAYANTE 30€/heure

TARIF DE LA PETITE SALLE

☐ ASSEMBLÉE-GÉNÉRALE (Syndic. . .) 120€ TTC la journée / 60€ TTC la demi-journée (jusqu'à 4h)

☐ ACTIVITÉ PAYANTE 25€/heure

☐ Association de la commune, activité non payante GRATUIT

☐ Autre.....

DATE DE h À h NOMBRE DE PERSONNES.....

Cadre réservé à la Mairie

Salle demandée	Accord de la Mairie
☐ PETITE	☐ Oui ☐ Non
☐ GRANDE	☐ Oui ☐ Non

RÈGLEMENT: Une facture vous sera transmise après la mise à disposition de la salle.

- Les clés sont à récupérer auprès du secrétariat de la mairie pendant les heures d'ouverture.
- (Lundi-mardi-jeudi-vendredi 8h-12h / 13h30-17h et le mercredi 8h-12h).
- Toutes les salles doivent être rendues propres et les poubelles vidées.
- En état des lieux sera fait avant la manifestation. Il convient au locataire de faire les remarques avant la manifestation. Dans le cas contraire, aucune remarque ultérieure ne sera prise en compte.
- En cas de simple réunion, le bénéficiaire prendra la salle en bon état de fonctionnement et de propreté et devra immédiatement informer la mairie en cas de problème. A défaut, le bénéficiaire répondra des dégradations observées. Des contrôles réguliers seront effectués

En cas de réservation payante, le règlement par chèque (à l'ordre du Trésor Public), virement ou espèces devra être effectué à réception de la facture.

ASSURANCE ☐ J'atteste sur l'honneur avoir une assurance responsabilité civile couvrant l'usage de la salle mise à disposition

Date :

Signature :

REMISE DES CLÉS

☐ M/Mme..... (Téléphone.....) atteste avoir reçu le une clé de la ☐ PETITE ☐ GRANDE salle et s'engage à la remettre à la fin de la manifestation au secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture (lundi-mardi-jeudi-vendredi 8h-12h / 13h30-17h et le mercredi 8h-12h) ou dans la boîte aux lettres de la porte de la mairie en dehors des heures d'ouverture.